



Réunion de la Commission Locale de l'Eau de la Vire
du 12 décembre 2016
Maison des associations à Condé-sur-Vire- 14h30.
Délibération - n° 2016 / 1

Membres de la CLE présents ou représentés

I. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membre de la CLE	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur ANDREU-SABATER Marc, maire de Vire, mandat à Mme BIHEL Annie		x	
Monsieur BARRAULT Stephan, délégué du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, mandat à M. QUINETTE Dominique		x	
Madame BIHEL Annie, maire de Vaudry (Vire Normandie)	x		
Monsieur BRIERE François, maire de Saint-Lô, mandat à M. QUINQUENEL Gilles		x	
Monsieur CORDON Yves, président du syndicat de production d'eau potable des Bruyères	x		
Monsieur De BEAUCOUDREY Michel, conseiller départemental de la Manche			
Madame DESMOTTES Nicole, maire de Roullours (Vire Normandie)			
Monsieur FAUVEL Jean, maire de Neully la Forêt	x		
Madame FAUVEL Marie-Pierre, conseillère départementale, mandat à M. PAIN Dominique		x	
Monsieur FEUILLET Gérard, maire de la Graverie	x		
Monsieur GERMAIN Stéphane, délégué à la cc. de Canisy	x		
Monsieur GOSSELIN Philippe, vice-président de Saint-Lô Agglo, mandat à M. PIEN Laurent		x	
Madame LEBLOND Sylvie, maire de Rampan	x		
Monsieur LECESNE Jean-Pierre, délégué de la CdC. de la Bale du Cotentin	x		
Monsieur MAISONNEUVE Claude, vice-président du SDeau de la Manche	x		
Monsieur MASSUS Jean-Paul, maire de Le Mesnil-Robert, mandat à M. FEUILLET Gérard		x	
Madame MAZIER Florence, conseillère régionale			x
Monsieur MICARD, maire de Landelle-et-Coupigny	x		
Monsieur OZENNE Philippe, maire-adjoint de la ville de Moyon	x		
Monsieur PAIN Dominique, vice-président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois	x		
Monsieur PERIER Christian, maire de Couvains	x		
Monsieur PIEN Laurent, maire de Condé-sur-Vire	x		
Monsieur QUINETTE Dominique, maire de Saint-Fromond	x		
Monsieur QUINQUENEL Gilles, président de Saint-Lô Agglo	x		
Monsieur ROCA Michel, conseiller départemental du Calvados			
Monsieur SMALL Denis, vice-président de Saint-Lô Agglo	x		

II. Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur FERREY Pascal, président de la Chambre d'agriculture de la Manche représenté par THOUROUDE Guillaume,	x		
Monsieur LEGRAND Michel, président de la Chambre d'agriculture du Calvados représenté par ROBIAILLE Serge,	x		
Monsieur Le Président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Basse Normandie			
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie de Basse Normandie			
Monsieur le président de la section régionale conchyliculture Normandie - Mer du Nord mandat à M. VOIDYE Gérard, UASBIV		x	
Monsieur PERRIER Christian, Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados mandat à JAMES Claude,		x	
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'Union des A.S. du Bassin Inférieur de la Vire	x		
Monsieur MEYNENG Pierre, Président de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Orne-Calvados représenté par POISSON Serge,	x		
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir Manche, Basse-Normandie	x		
Monsieur BUHAN Claude, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique représenté par JAMES Claude,	x		
Monsieur FOULON Auguste, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche			x
Monsieur le président de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique représenté par VAL Liliane	x		
Monsieur HORN Michel, président du Groupement régional des associations de protection de l'environnement.			x
Monsieur ROULLAND Claude, président du Comité départemental de canoë-kayak représenté par TAPIN Thomas	x		
Monsieur le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie			x

III. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur le directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - AESN représenté par ROLAND François	x		
Monsieur le délégué Interrégional de l'ONEMA représenté par RICHARD Arnaud	x		
Monsieur le directeur Dép. de la Cohésion Sociale représenté par JULIEN Jean-Marc	x		
Monsieur le directeur de la DDTM du Calvados mandat à la DDTM de la Manche		x	
Monsieur le directeur de la DDTM de la Manche représenté par LE GALL Céila	x		
Madame la directrice Générale de l'ARS Basse-Normandie représenté par BODIN Jean	x		
Madame la Directrice Générale de la DREAL Basse-Normandie représenté par LHOMME Didier	x		
Monsieur Le Préfet de la Manche mandat à l'ARS		x	
Monsieur Le Préfet de la Région Basse-Normandie - Préfet du Calvados			
Monsieur Le Préfet de la région d'Ile-de-France - Préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie mandat à la DREAL		x	

Collège	Membres	Présents ou représentés	Mandats	Nombre de votants
Collectivités et établissements publics locaux	26	16	6	22
Usagers, propriétaires et associations	15	8	2	10
Etat et établissements publics	10	6	3	9
Total	51	30	11	41

Etaient également présents :

Madame BEHRA Marie et monsieur MARTIN Philippe, cabinet IDEA,
 Madame LEGRAS Laurette, cabinet ARTELIA
 Madame LE DERF-DANIEL Anne - ARES
 Monsieur AUBRIL Pierre – Vice-Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, président de la CLE du SAGE Douve-Taute
 Monsieur BELLENGER Guillaume – FDAPPMA 50
 Monsieur GOULMY Fabien – FDAPPMA 50
 Monsieur HERMAN Antoine, Chambre d’Agriculture du Calvados
 Madame LE GRAND Isabelle – Agence de l’Eau Seine Normandie
 Monsieur NALIN Clément – PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
 Monsieur SAVARY Manuel – CRC Normandie Mer du Nord
 Madame LEGENDRE Stéphanie, animatrice du SAGE, Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
 Madame BESNIER Maryllne, Assistante, Syndicat de la Vire et du Saint-Lois

CS.2016/1 – OBJET : ARRET DU PROJET DE SAGE DE LA VIRE

Après exposé du projet de Plan d'Aménagement et Gestion Durable de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, du projet de Règlement du SAGE VIRE, et de l'Evaluation environnementale de ce projet de plan, la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré conformément à l'article R 212-32 du code de l'environnement,

DECIDE :

- **D'arrêter le projet de SAGE VIRE intégrant les décisions de la CLE prises en séance, ce 12 décembre 2016, telles que rappelées au compte rendu de séance joint à la présente délibération ;**
- **de lancer, conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, la phase de consultation des organismes et personnes publiques sur le projet de SAGE VIRE.**

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau,
LAURENT PIEN**



Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 21/12/2016

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a vertical line extending downwards.